

## **Offre promotionnelle concernant la série E : extension de la garantie PrimeSupport à 5 ans**

### **Conditions générales**

1. Pour tout achat d'un vidéoprojecteur VPL-EX5, VPL-EX50 ou VPL-EW5 effectué entre le **15 avril** et le **31 Décembre 2008** auprès des revendeurs participant à l'opération dans les pays recensés au paragraphe 2, Sony offre une extension de deux ans de la garantie PrimeSupport (en plus de la couverture initiale de 3 ans). Autrement dit, les personnes ayant fait l'acquisition de ces vidéoprojecteurs bénéficient d'une garantie PrimeSupport de 5 ans, effective dès la date de l'achat.
2. Cette offre est valable dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.
3. Pour activer ces 5 années de garantie, veuillez enregistrer le produit acheté sur le site **[www.sonybiz.net/primesupport](http://www.sonybiz.net/primesupport)**. Vous devrez également fournir la preuve de votre achat. Pour connaître les modalités d'envoi de votre preuve d'achat, veuillez vous reporter à la liste fournie sur votre carte d'enregistrement PrimeSupport. Si l'achat a fait l'objet d'un accord de crédit, veuillez joindre une photocopie de cet accord à la place de la facture.
4. Toutes les demandes devront être reçues au plus tard le **31 Mars 2009**. Aucun enregistrement ne sera accepté après cette date. Tout utilisateur ayant enregistré le produit après cette date bénéficiera d'une couverture PrimeSupport de durée standard, soit trois ans.
5. La preuve d'envoi de votre formulaire d'enregistrement ne sera pas acceptée comme preuve de réception. Sony ne pourra pas être tenu responsable de la perte, de l'altération ou du retard des formulaires d'enregistrement résultant de leur acheminement. Les formulaires d'enregistrement non conformes aux présents termes et conditions seront considérés comme nuls.
6. Pour bénéficier de cette offre, votre domiciliation doit se situer dans l'un des pays répertoriés dans le paragraphe 2.
7. Le droit à recevoir ce service n'est pas transférable et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en espèces ni avoir.
8. Toutes les instructions fournies dans la brochure promotionnelle, sur la carte d'enregistrement PrimeSupport et sur le site Internet font partie des présents termes et conditions.
9. En retournant le formulaire d'enregistrement en ligne PrimeSupport, vous certifiez avoir lu et accepté les termes et conditions de cette promotion et de la garantie PrimeSupport.

Organisateur : Sony Professional Solutions Europe, Jays Close, Viables, Basingstoke, Hampshire, RG22 4SB, Royaume-Uni. Société enregistrée sous le numéro : 2422874. N'envoyez à cette adresse aucune correspondance relative à la présente promotion.